

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures trente-quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Janet Jones et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-06-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.1 intitulée :

« Environnement

Demandes de subventions dans le cadre du programme Climatsol-Plus
Document d'aide à la décision ENV-2017-025 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-77

Période de questions

Six personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-06-78

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 26 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-79

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 19 et 20 juin 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 19 et 20 juin 2017 est déposé.

CV-2017-06-80

Démarche d'optimisation au Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2017-045](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter la nouvelle structure administrative, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2017-045, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre requis dans le cadre de la démarche d'optimisation au Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-81

Lettres d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, la Fraternité des policiers de Lévis inc. et des membres du personnel

[Document d'aide à la décision GCH-2017-046](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, la Fraternité des policiers de Lévis inc. et des membres du personnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-82

Fermeture temporaire d'une partie de la rue de Provence (secteur Lévis) dans le cadre de la *Fête de quartier*

[Document d'aide à la décision POL-2017-013](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De fermer temporairement une partie de la rue de la Provence (secteur Lévis), située entre les numéros civiques 5370 et 5410, afin de permettre la tenue de la *Fête de quartier*, le 15 juillet 2017, à partir de 14 h, ou le 22 juillet 2017 en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-83

Renouvellement des ententes pour le programme de supplément au loyer

[Document d'aide à la décision URBA-2017-124](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De renouveler les ententes suivantes intervenues avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis pour les unités de logement du programme de supplément au loyer :

- entente numéro 2259 jusqu'au 31 mars 2018;
- entente numéro 8453 jusqu'au 31 décembre 2020;
- entente numéro 1682 jusqu'au 31 décembre 2021;
- entente numéro 3424 jusqu'au départ des bénéficiaires.

D'assurer le financement de ces ententes jusqu'à échéance dans une proportion de 10 %, et de confier la gestion de ces unités de logement à l'Office municipal d'habitation de Lévis et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-84

Remerciements à monsieur Jacques Trahan pour son implication au sein des comités consultatifs d'urbanisme de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2017-133](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De remercier monsieur Jacques Trahan pour son implication au sein des différents comités consultatifs d'urbanisme de la Ville, depuis les vingt-cinq dernières années, et de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-85

Remerciements à monsieur Patrick Tavan pour son implication au sein des comités consultatifs d'urbanisme de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2017-145](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De remercier monsieur Patrick Tavan pour son implication au sein des différents comités consultatifs d'urbanisme de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-86

Officialisation d'un toponyme pour un chemin

[Document d'aide à la décision URBA-2017-184](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer l'toponyme chemin de la Desserte à la voie correspondant au lot 2 295 768 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-87

Vente d'une partie du lot 3 891 627 du cadastre du Québec à la Coopérative de solidarité en habitation Espaces Marie-Victorin (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2017-126](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De céder une partie du lot 3 891 627 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 16 949,4 mètres carrés à titre gratuit, de vendre une partie de ce lot, d'une superficie approximative de 524,2 mètres carrés, au prix de 50 100 \$, plus taxes si applicables, à la Coopérative de solidarité en habitation Espaces Marie-Victorin, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et de décréter que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique conditionnellement à la cession et à la vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-88

Acquisition du lot 2 454 228 et une partie des lots 2 285 722 et autre du cadastre du Québec (rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-054](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accepter la promesse de vente et cession d'une servitude temporaire de 9209-8797 Québec inc. pour le lot 2 454 228 et une partie des lots 2 285 722 et 3 621 625 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 28 594,6 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-054, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter l'affectation publique sur ces lots.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-89

Modification à la résolution CV-2016-06-98 « Cession et annulation de servitudes d'utilité publique sur une partie du lot 3 891 267 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de logements sociaux et communautaires de la Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision DEV-2017-061](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2016-06-98 « Cession et annulation de servitudes d'utilité publique sur une partie du lot 3 891 267 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de logements sociaux et communautaires de la Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) », par le remplacement, au premier et au deuxième alinéa, du nom « GRT habitation Lévy » par le nom « Coopérative de solidarité en habitation Espace Marie-Victorin ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-90

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de la rue Saint-Eugène (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-144](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la réfection de la rue Saint-Eugène (secteur Saint-Jean-Chrysostome) (appel d'offres 2017-50-34), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 1 695 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-91

Présentation du Projet de règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables

[Documents d'aide à la décision ENV-MR-2017-002](#) et [ENV-MR-2017-005](#)

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables comme suit :

Le projet de règlement vise à augmenter de 5 000 \$ la contribution financière de la Ville au programme de subventions pour l'achat de couches réutilisables.

Ce programme de subventions s'inscrit dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville comme mesure pour réduire la production de déchets à la source. Il répond également à l'objectif *Zéro déchet* que s'est fixé la Ville à l'automne 2016.

En augmentant sa contribution, la Ville permettra à 35 familles de plus de participer activement à l'effort de réduction des déchets.

CV-2017-06-92

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux, zone I1308, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-169](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-36.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-93

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la densité résidentielle nette minimale prescrite dans la zone H0227, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-175](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-94

Adoption du Règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

[Document d'aide à la décision GRE-2017-079-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet notamment de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et d'autoriser ce comité à subdéléguer certains pouvoirs, de prévoir une reddition de compte selon la politique de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs, de même que de préciser la fréquence des réunions du comité plénier ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-95

Adoption du Règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-071-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la dépense et l'emprunt, d'exclure certaines dépenses et de modifier les taxes de secteur ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-96

Adoption du Règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt [Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-072](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'aqueduc, d'égouts, d'enfouissement des réseaux aériens existants, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 3 243 500 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement dans une proportion de 3,80 % sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ainsi que des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 10,26 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A, de 61,47 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B et de 24,47 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone C ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-97

Adoption du Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-072](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition d'une partie des lots 2 154 284, 2 154 283, 5 291 027 et 2 976 003 du cadastre du Québec, requis pour la construction du prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 1 410 500 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 26,16 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A et de 73,84 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-98

Adoption du Règlement RV-2017-17-31 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2017-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-31 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour, les activités guidées du Lieu historique national du chantier A.C. Davie et les activités sportives libres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2017-17-31 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-99

Adoption du Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue Saint-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-187](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de modifier l'identification de la zone P2371 par « M2371 » afin qu'elle corresponde à une dominance multifonctionnelle;
- d'autoriser, dans cette zone, les usages des classes d'usages H10, habitation multifamiliale isolée, et C113, sports, loisirs et jeux intérieurs, et de prévoir des normes applicables à ces usages et d'ajouter une norme relative aux marges de recul latérales minimales pour un bâtiment comportant des usages du groupe P1, service communautaire;
- de prévoir des normes particulières applicables dans cette zone relatives au nombre de cases de stationnement, à un accès véhiculaire et à une allée de circulation et exigeant une densité résidentielle nette minimale ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-41.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-00

Adoption du Règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2803, contraintes de sol, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-170](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire, pour les terrains de la zone H2803, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche et les travaux de remblais, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-39.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-01

Adoption du Règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'une norme spécifique en lien avec la nature des sols pour les zones H2777, H2779 et H2780, secteur Pintendre, et correction d'une erreur cléricale)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-193](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'interdire, dans les zones H2777, H2779 et H2780, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un

bâtiment attenant à celui-ci, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les travaux de remblais, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère et, dans les zones H2779 et H2780, la construction d'un garage détaché, à moins que ces constructions ou ces travaux n'aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- de corriger une erreur cléricale en remplaçant le numéro de l'article 448.1, concernant la zone C2778, par le numéro 341.1 et en le réinsérant après l'article 341.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-35.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-02

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2017-07-03

Période de questions

Personne ne prend la parole.

CV-2017-07-04

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

À 19 heures 01, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
